



# **Formation postgraduée pour l'obtention du titre de Médecin spécialiste en oncologie médicale Centre Pluridisciplinaire d'Oncologie (CePO)-CHUV, Lausanne**

Version 3.1, 12 février 2007

## **1. Généralités**

Ce concept de formation postgraduée est inspiré du programme de formation postgraduée de la SSOM (version du 01.01.2002), lui-même basé sur la réglementation pour la formation postgraduée de la FMH.

### **Buts de la formation :**

- Donner les moyens qui permettent d'acquérir les connaissances nécessaires à une activité d'oncologue médical.

Pendant sa formation post-graduée, le candidat doit orienter ses activités au sein de l'institution en accord avec le développement ultérieur de sa carrière (pratique privée, carrière hospitalière ou hospitalo-universitaire).

- Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires qui permettent de résoudre les problèmes cliniques et de prendre les décisions thérapeutiques adéquates.
- Développer ses aptitudes à la communication auprès des patients, de leur entourage, ainsi que de tous les professionnels impliqués dans la prise en charge des patients cancéreux tout en respectant les limites de chacun.
- Maîtriser la littérature et la juger avec un sens critique (valeur des études cliniques et des travaux de recherche).
- Etre capable de pratiquer les actes techniques nécessaires à la pratique de l'oncologie médicale.
- Etre en mesure de prescrire, mais également en vue d'une installation future de préparer et d'administrer des produits cytotoxiques en accord avec les recommandations de la CNA.

- Garder à l'esprit une attitude critique liée aux problèmes économiques de la santé et de l'éthique.
- Etre en mesure d'évaluer de manière critique son mode de fonctionnement et cultiver l'apprentissage par l'erreur.
- Comprendre les concepts de prise en charge oncologique : traitements curatifs versus palliatif et soins de confort
- Acquérir une expertise en soins palliatifs, être en mesure de mener un traitement antalgique selon l'OMS
- Prendre en charge des situations à risque (Patients immunodéprimés, neutropénie fébrile)

Outre l'apprentissage clinique, l'assimilation des connaissances doit se faire par des événements structurés (colloques, congrès, Journal Club, ...), ainsi que par des travaux individuels (présentations cliniques, lectures, ...). Le candidat doit utiliser tous les moyens mis à sa disposition pour cet apprentissage. Tout le long de ce processus d'apprentissage, le candidat est soutenu par le Médecin chef et les médecins référents. En début de stage, ils élaborent ensemble un programme de formation en tenant compte des intérêts du candidat et des besoins du service.

Dans ce programme, doivent notamment figurer de façon claire et précise :

- les buts de la formation
- les mesures spécifiques nécessaires pour l'obtenir
- une évaluation continue formative
- la préparation à l'évaluation finale sanctionnée par l'examen.

### **Responsables de la formation**

- **Médecin Responsable**

Le Médecin chef du CePO est responsable de l'organisation et de la réalisation de la formation postgraduée. Le CePO assure 1 poste de formation post graduée par année.

- **Médecins Référents =Mentor**

Chaque candidat à la formation est rattaché à médecin référant - cadre du CePO (Médecin adjoint, Médecin associé, Chef de clinique et chef de clinique adjoint) . Ce médecin référant est à sa disposition pendant le temps de sa formation. Les médecins référents sont aidés dans leurs tâches par le Médecin Adjoint responsable de la formation post graduée et par le Chef de service. Chaque médecin référant est le partenaire privilégié du candidat. Il est à la disposition du candidat au titre pour tout ce qui a trait à son parcours. Il indique les sources de littérature (journaux spécialisés,

textbooks, littérature électronique). Il est un exemple et un soutien pour le candidat à qui il communique fréquemment une appréciation de son travail.

- **Tuteur (médecin assistant aîné)**

A l'engagement, le nouvel assistant en formation se réfère à un assistant aîné (tuteur) pour une durée de 2 à 3 mois afin de l'introduire dans son nouveau travail.

### **Durée d'engagement**

L'engagement initial est de 1 an. Une première évaluation a lieu à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre. Cet entretien (cf. point 5) se fait avec le Médecin chef et le Médecin adjoint. Il est déterminant pour la poursuite de la formation du candidat dans le Centre. Par la suite, le contrat d'engagement se fait sur une base annuelle jusqu'à l'obtention du titre.

## **2. Formation théorique**

### **A. Dans l'Institution**

La participation aux cours de formation (post graduée et continue) organisés par le CePO est obligatoire pour autant qu'elle n'interfère pas avec la bonne marche du service. Elle est en soi une part importante et fondamentale de la formation post graduée ; elle doit recouvrir tous les domaines de l'oncologie médicale en accord avec le livret de bord du candidat.

A partir du 2<sup>ème</sup> mois après son engagement, une participation active est attendue du candidat pour des activités telles que :

- Journal club
- Présentation clinique
- Tumor board
- Colloques spécialisés multidisciplinaires
- Colloques de recherche
- Colloques de radiologie

### **B. Hors Institution**

- Réseau clinique hospitalier

Des places de rotation en oncologie sont en voie d'être créées dans les réseaux régionaux hospitaliers (Hôpital de la Riviera, Hôpital de Zone de Morges). Les candidats en fin de formation doivent durant leur formation passer dans l'un ou l'autre de ces réseaux pour une durée de 6 mois au moins.

- Congrès

La participation à des congrès nationaux et internationaux est recommandée. Elle doit cependant être coordonnée avec les cadres et les autres médecins assistants. Le service prend en charge les frais de voyage pour autant que le candidat présente un travail effectué dans le service.

Chaque année, le candidat à la formation dispose d'au moins 5 jours pour une formation hors institution.

### **3. Formation pratique**

La formation pratique du candidat est organisée selon un plan de rotation individuel. Elle regroupe la consultation ambulatoire, le service d'hospitalisation, les postes de rotation dans le réseau régional, les activités de recherche (le détail des rotations est développé au § 6).

### **4. Activités de recherche**

#### **A. Recherche clinique**

Chaque candidat doit participer de façon active au développement et à la réalisation d'études cliniques locales ou sur une plus grande échelle. Il doit acquérir les connaissances nécessaires à l'élaboration de projets d'étude clinique, être en mesure de suivre les patients inclus dans les études, de documenter et d'évaluer les données y relatives et avoir une part active dans la publication.

#### **B. Recherche de laboratoire**

La participation à des travaux de laboratoire peut être intégrée dans la formation postgraduée en accord avec le Médecin chef, et selon le programme de formation post graduée du 01.01.2002 § 2.1.6.

### **5. Entretiens de qualification**

Tous les 6 mois, un entretien de qualification a lieu avec le responsable de la formation postgraduée et le Médecin adjoint. Ces entretiens sont documentés et évalués sur les formules FMH ad hoc. L'acceptation ou non de la période de formation postgraduée évaluée en dépend, de même que la durée de l'emploi.

## **6. Organisation des postes de rotation**

### **A. Rotation 1**

Policlinique oncologique ambulatoire et hôpital de jour : **minimum 18 mois.**

Cette rotation permet au candidat d'acquérir une indépendance dans son travail quotidien avec les patients oncologiques ambulatoires. En fin de rotation, le candidat doit avoir acquis la compétence de prescrire et de surveiller des traitements de chimiothérapie et d'organiser le suivi des patients.

La policlinique oncologique ambulatoire se divise en consultations générales et colloques spécialisés multidisciplinaires. Les consultations multidisciplinaires actuellement en activité au CePO sont :

Elles regroupent actuellement les consultations communes et consilium :

- d'onco hématologie
- d'oncologie thoracique
- d'oncologie digestive
- des tumeurs cérébrales
- d'oncologie gynécologique
- des tumeurs mammaires
- des tumeurs mésoenchymateuses
- des tumeurs de la tête et du cou.
- des tumeurs cutanées.

Durant son temps de rotation, le candidat doit passer par au moins 6 consultations spécialisées et consilium. En fin de formation, le candidat doit avoir passé au moins une fois dans chacune des principales spécialités : sénologie, oncologie gynécologique, oncologie digestive, oncologie thoracique, lymphome, mélanome. Ces consultations spécialisées sont nécessaires pour la reconnaissance du stage.

Les consultations plus spécialisées telles que neuro-oncologie, consilium et consultations des tumeurs mésoenchymateuses, consilium et consultations des tumeurs de la tête et du cou sont facultatives mais vivement conseillées.

## **B. Rotation 2**

Oncologie hospitalière : **minimum 6 mois sur la période de formation**

Au cours de cette rotation, le candidat est médecin assistant de l'Unité des Traitements Oncologique (UTO). En fin de stage, le candidat doit être à l'aise avec les chimiothérapies effectuées en milieu hospitalier et leur surveillance (bilan, hydratation). Durant ce tournus, il peut être amené à participer aux consiliums et consultations d'oncologie de patients hospitalisés dans les autres services du CHUV.

## **C. Rotation 3**

Assistant dans un hôpital faisant partie du réseau : **période de 6 mois minimum**

Le but de cette rotation est d'acquérir une maturité et une indépendance. Cette rotation est effectuée en fin de formation.

## **D Rotation 4**

Assistant dans un service en relation avec l'oncologie médicale : **période de 3 mois minimum** (Radio-oncologie, hémato oncologie, chirurgie oncologique, soins palliatifs)

Au cours de cette rotation le candidat acquiert les bases des autres modalités thérapeutiques en relation avec la prise en charge de patients cancéreux.

## **E. Rotation 5**

Recherche translationnelle ou clinique : **6 mois minimum**

Au cours de cette rotation, le candidat se familiarise avec la recherche oncologique et plus spécialement la recherche translationnelle. Il doit être en mesure de comprendre et appliquer les concepts de base de la recherche clinique ( administratifs, éthiques, économiques) et se familiariser avec les exigences d'un protocole.

**NB** : si le candidat choisit la formation en 4 ans, la 4<sup>ème</sup> année devrait être élaborée en fonction de son avenir professionnel( recherche, clinique, hospitalière )

## **7. Documentation et évaluation**

## **A. Documentation**

- Contrat de formation postgraduée
- Livret de bord
- Contenu de la formation postgraduée selon le livret de bord
- Processus d'apprentissage (apprentissage par problème, travail scientifique, étude clinique).

## **B. Evaluation**

- Le premier entretien d'évaluation est effectué dans le 1<sup>er</sup> trimestre qui suit l'engagement. Il permet de préciser l'intérêt du candidat et son intégration dans l'équipe. Cet entretien est déterminant pour la poursuite de la formation.
- Par la suite, un entretien d'évaluation est effectué tous les 6 mois avec le Médecin chef responsable de la formation et le Médecin référant. Au cours de ces évaluations, le Médecin chef, le Médecin référant et le candidat remplissent les formulaires FMH qui déterminent la reconnaissance du stage.

## **C. Examen**

- La fin de la formation est sanctionnée par l'examen théorique et pratique de la SSOM.
- L'examen théorique correspond à l'examen ESMO reconnu par la FMH. L'examen pratique consiste en une interrogation orale portant sur des cas cliniques et dure 45 minutes.

## **8. Conflits potentiels et leurs résolutions**

En cas de conflits entre le candidat et les responsables de son programme de formation, leurs résolutions sont à effectuer en priorité au sein de l'Institution et en suivant l'ordre hiérarchique. En cas de désaccord, le candidat peut faire appel à la Commission pour la Formation post graduée de la SSOM et s'adresser en ultime recours à la Commission pour la Formation post graduée de la FMH.